

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 14 AVRIL 2026

Le Maire de la commune de Belforêt-en-Perche (Orne) certifie avoir convoqué le **08/04/2026**, en session ordinaire, pour le **Mardi 14 Avril 2026, à 18h30** les membres composant le conseil municipal, avec pour

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Nomination d'un secrétaire de séance
- 2/ Approbation du compte rendu de la réunion du 31/03/2026
- 3/ Proposition d'achat du bâtiment communal de la commune déléguée de Saint-Ouen-de-la-Cour
- 4/ Délibération pour convention d'objectifs et de financement auprès de la CAF pour le projet MAM
- 5/ Demandes de subventions
- 6/ Délibération pour approbation du règlement intérieur du conseil municipal
- 7/ Proposition d'une liste de 24 noms à la DDFIP pour renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 8/ Désignation des membres dans les commissions de la Communauté de Communes
- 9/ Délibération pour implantation de la future mairie déléguée d'origny-le-Butin
- 10/ Informations et questions diverses

Etaient présents : M. BOULAY David, Maire, Mmes : BOULAY Marie, BOUTHINON-DUMAS Claire-Lise, BUGEAT Mathilde, DESPIERRES Sylvie, HERVÉ Magalie, IZACARD Emilie, LANGLOIS Sandrine, VINCENT Catherine, MM : BINOIS BERGERE Erwan, BRIGODE Jean-Philippe, FOURMY Charles, HEROUIN Michel, JUNDT Geoffroy, LÉONE René, LÉVÉNÈS François, MAZURIER Christophe, SUZANNE Guy, formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente : Mme D'ABOVILLE Marie

Absents ayant donné procuration : Mmes : CHEMIN Anne à M. BOULAY David, VAUTHIER Paméla à Mme DESPIERRES Sylvie, MM : BENOIT Patrice à M. LÉONE René, OLIVE Jean-Luc à Mme VINCENT Catherine

1/ M. Guy SUZANNE a été nommé secrétaire de séance.

La séance a été publique.

2/ Le procès verbal de la séance du 31 mars 2026 est lu et adopté.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, le Conseil Municipal a délibéré de la manière suivante :

3/ PROPOSITION D'ACHAT DU BÂTIMENT COMMUNAL DE LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-OUEN-DE-LA-COUR

Extrait de la délibération N° 2026_055 reçue de la Préfecture le 17/04/2026

M. le Maire rappelle que le bâtiment communal sur la commune déléguée de Saint-Ouen-de-la-Cour est en vente. Nous recevons à ce jour 2 offres, il donne lecture des 2 propositions qui sont les suivantes :

- M. NIEMERICH Phillipe et Mme.GANNÉ Béatrice : 132 711 € net vendeur
- M. LE NY Pierre et Mme URBANSKY Emilie : 135 515 € net vendeur

M.le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir statuer sur ces deux propositions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 3 abstentions et 19 voix pour :

- DECIDE d'accepter l'offre de M. LE NY Pierre et Mme URBANSKY Emilie : 135 515 € net vendeur
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents en lien avec ce dossier
- AUTORISE M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

4/ CONVENTION D'OBJECTIFS ET FINANCEMENT AUPRÈS DE LA CAF POUR LE PROJET MAM - DÉTERMINATION DU MONTANT DU LOYER

Extrait de la délibération N° 2026_056 reçue de la Préfecture le 17/04/2026

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'objectifs et de financement de la CAF pour le projet MAM, elle définit et encadre les modalités d'intervention et de versement du plan d'investissement d'accueil du jeune enfant.

La commune émet un avis favorable à l'accompagnement de ce projet, au regard de l'étude de besoins réalisée par les futures utilisatrices lors du montage de leur projet, laquelle en démontre clairement la nécessité.

Cet avis est également motivé par la cessation d'activité ou le départ à la retraite de plusieurs assistantes maternelles, ainsi que par la volonté de maintenir et de renforcer l'attractivité du territoire (installation de jeunes couples et de familles, maintien de l'école, dynamisme local...).

Monsieur le Maire précise également qu'il convient de déterminer le montant du loyer mensuel pour le local de la maison d'assistantes maternelles.

Monsieur le Maire présente des exemples de tarifs pratiqués dans d'autres Maisons d'Assistantes Maternelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder 4 mois de gratuité, le loyer devra être payé et la commune reversera cette somme sous forme de subvention.
- DECIDE de déterminer le montant du loyer mensuel à 450€, à cela s'ajoute le cas échéant, la taxe d'ordures ménagères redevable en fin d'année, les autres modalités

seront inscrites dans le bail.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement auprès de la CAF pour le projet MAM.

5/ SUBVENTIONS 2026

Extrait de la délibération N° 2026_057 reçue de la Préfecture le 22/04/2026

Monsieur le Maire présente la liste des demandes de subventions reçues à ce jour et propose de statuer sur les montants à allouer :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Attribue les montants ci-dessous,
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire ces sommes au budget 2026.

CLUB DES AINES RURAUX LE GUE DE LA CHAINE	500€
CLUB DE L'AMITIE PERTHUISIENNE	300€
LEUCEMIE ESPOIR 61	200€
VMEH	100€
FOOTBALL CLUB PAYS BELLEMOIS (16 enfants)	640€
SORTIES/VOYAGES SCOLAIRES (50€ par enfant/an)	
Collège Lycée BIGNON Mortagne-au-perche	
JUNDT Pierre	50€
COTREUIL Zélie	50€

6/ ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de la délibération N° 2026_058 reçue de la Préfecture le 22/04/2026

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L2121-8 du CGCT, pour les communes de plus de 1000 habitants, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les 6 mois de son installation.

Considérant que le règlement intérieur a pour objet de fixer les règles d'organisation et de fonctionnement du conseil municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Considérant que le projet de règlement intérieur a été lu aux membres du conseil municipal lors à la séance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce règlement intérieur.

7/ PROPOSITION DE 24 NOMS POUR LA C.C.I.D DE BELFORÊT-EN-PERCHE

Extrait de la délibération N° 2026_059 reçue de la Préfecture le 22/04/2026

Suite aux élections municipales de 2026, et conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, la commission communale des Impôts directs doit être renouvelée, il convient donc d'établir une nouvelle liste.

Le conseil municipal propose une liste ci-jointe de 24 noms à la Direction départementale des Finances Publiques afin que la liste des membres de la C.C.I.D. de Belforêt-en-Perche soit établie.

Liste transmise à la DDFIP avec, en plus des noms et prénoms, la date de naissance, l'adresse postale et le type d'impositions directes locales de chaque personne proposée

- 1/ Mme Sylvie DESPIERRES
- 2/ M. Guy SUZANNE
- 3/ M. René LEONE
- 4/ Mme Catherine VINCENT
- 5/ Mme Anne CHEMIN
- 6/ Mme Claire-Lise BOUTHINON-DUMAS
- 7/ M. Jean-Philippe BRIGODE
- 8/ M. Christophe MAZURIER
- 9/ M. Erwan BINOIS BERGERE
- 10/ Mme Mathilde BUGEAT
- 11/ Mme Magalie HERVÉ
- 12/ Mme Sandrine LANGLOIS
- 13/ M. François LÉVÉNES
- 14/ M. Charles FOURMY
- 15/ M. Geoffroy JUNDT
- 16/ M. Michel HEROUIN
- 17/ Mme Emilie IZACARD
- 18/ Mme Martine LEQUEFFRINEC
- 19/ M. Matthieu PEZARD
- 20/ M. Patrice BENOIT
- 21/ M. Jean-Pierre JACOB
- 22/ Mme Marie D'ABOVILLE
- 23/ Mme Valérie MAZURIER
- 24/ Mme Paméla VAUTHIER

8/ DÉSIGNATION DES MEMBRES DANS LES COMMISSIONS DE LA CDC DES COLLINES DU PERCHE NORMAND

M. le Maire demande aux conseillers de se positionner sur les différentes commissions de la CdC pour les proposer lors d'un prochain conseil communautaire.

Commission Voirie : BOULAY David et HEROUIN Michel

Commission Travaux : BOULAY David, MAZURIER Christophe et SUZANNE Guy

Commission Equipements : BENOIT Patrice

Commission Enfance - Jeunesse - Petite enfance : BOULAY David, BOULAY Marie, IZACARD Emilie et SUZANNE Guy

Comité de fonctionnement des Ecoles : BOULAY David et SUZANNE Guy

Commission SPANC : BOULAY David et LEONE René

Commission GEMAPI : CHEMIN Anne, LANGLOIS Sandrine, BUGEAT Mathilde et LÉVÉNÈS François

Commission Tourisme : OLIVE Jean-Luc

Commission développement économique : BOULAY David et BINOIS BERGERE Erwan

Commission tiers-lieux (Médiathèque) : LANGLOIS Sandrine

Commission mobilité : BUGEAT Mathilde

Commission Santé : BRIGODE Jean-Philippe, D'ABOVILLE Marie et HERVÉ Magalie

Commission Finances - Mutualisation : DESPIERRES Sylvie, LÉVÉNÈS François et VINCENT Catherine

9/ DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU BÂTIMENT COMMUNAL ET IMPLANTATION DE LA FUTURE MAIRIE D'ORIGNY-LE-BUTIN

Extrait de la délibération N° 2026_060 reçue de la Préfecture le 17/04/2026

Monsieur le Maire explique que par délibération en date du 10 février 2026 , le conseil municipal a accepté l'offre d'achat pour le bâtiment communal se situant dans le bourg sur la commune déléguée d'Origny-le-Butin, et comprenant l'actuelle Mairie.

Afin de permettre la réalisation de cette cession, il convient de procéder au transfert de la mairie vers un nouveau site, assurant ainsi la continuité du service public administratif.

En conséquence, il est nécessaire de constater la désaffectation du bâtiment communal dont une partie est utilisée comme mairie, celui-ci n'étant plus destiné à l'exercice du service public communal à compter de son transfert.

Il est ensuite proposé au conseil municipal de prononcer le déclassement de ce bâtiment du domaine public communal, afin de permettre sa cession dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- constate la désaffectation du bâtiment communal, y compris l'actuelle mairie à compter de son transfert ;
- prononce son déclassement du domaine public communal ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la vente de ce bâtiment et à l'implantation de la nouvelle mairie.

10/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Distribution du muguet à l'EHPAD prévue le 29/04/2026 : Comme chaque année la commune offre un brin de muguet à chaque résident de l'EHPAD "La Rose des Vents" à

Bellême.

Bénévoles disponibles : Catherine VINCENT, René LEONE, Christophe MAZURIER, Anne CHEMIN, Guy SUZANNE et Jean-Philippe BRIGODE et Sandrine LANGLOIS sous réserve.

Pour information, cette distribution n'a pas eu lieu car le muguet n'a pas été livré dans les temps !

Rien ne restant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.